



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité-Dignité-Travail

MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DE LA SANTE ANIMALE



STRATÉGIE NATIONALE DE GESTION DE LA TRANSHUMANCE EN CENTRAFRIQUE

Version Amendée

SEPTEMBRE 2025

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	5
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	6
1.1. Contexte politique, économique, social et environnemental de la transhumance dans l'espace CEMAC	6
1.2. Dynamique sociale, environnementales et impact des conflits liés à l'élevage nomade et à la transhumance en République Centrafricaine.....	6
1.3. Nature des conflits liés à l'élevage nomade et à la transhumance en République Centrafricaine.....	6
1.4. Enjeux climatiques et dégradation des ressources naturelles liées à l'élevage nomade et à la transhumance.	7
1.5. Enjeux du pastoralisme et de la transhumance dans la sous-région	8
1.5.1. Contribution de l'élevage et de la transhumance à la sécurité alimentaire et à l'économie rurale en Centrafrique.....	8
1.5.2. Mobilité pastorale et accessibilité aux ressources	9
1.5.3. Enjeux et défis de la régulation et de l'encadrement des flux transhumants en Centrafrique.....	9
1.5.4. Les acteurs clés et les défis majeurs de l'activité pastorale de la transhumance dans l'espace CEMAC	10
1.5.5. Politiques nationales et intégration sous-régionale en matière de transhumance.....	12
1.5.6. Les instruments juridiques et Protocoles d'accords sous-régionaux.....	13
1.5.7. Les dispositifs juridiques nationaux.....	14
1.5.8. Développement d'infrastructures pastorales communes	15
<i>Le Projet d'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales en Afrique centrale (PAPC).....</i>	<i>15</i>
<i>Les corridors de transhumance transfrontalières</i>	<i>15</i>
<i>Le Programme Africain de Développement des Infrastructures</i>	<i>16</i>
II. FONDEMENTS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES	16
2.1. Fondement de la politique	16
2.2. Vision	16
2.3. Axes stratégiques :.....	16
Axe stratégique 01 : Sédentarisation et Promotion d'accès au foncier et aux terres de culture ..	16
<i>Objectif :</i>	<i>16</i>
<i>Piliers :</i>	<i>16</i>
Axe stratégique 02 : Augmentation de la productivité locale et accès au marché.....	16
<i>Objectif.....</i>	<i>16</i>
<i>Piliers</i>	<i>16</i>
Axe stratégique 03 : Réglementation des parcours pastoraux	17
<i>Objectif.....</i>	<i>17</i>
<i>Piliers :</i>	<i>17</i>
Axe stratégique 04 : Prévention et lutte contre les conflits communautaires et l'extrémisme violent	17
Axe stratégique 05 : Mobilisation des ressources	18
<i>Objectif.....</i>	<i>18</i>
<i>Piliers</i>	<i>18</i>
Axe stratégique 06 : Sécurité Sanitaire et sûreté des couloirs de transhumance.....	18

<i>Objectif</i>	18
<i>Piliers :</i>	18
III. GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE PILOTAGE	19
3.1. Dispositif organisationnel	19
3.1.1 Gouvernance	19
3.1.2. Organigramme.....	19
3.2. Relance des activités du GTT et mise en collaboration des organisations socioprofessionnelles	19
3.2.2. Missions principales	19
3.3. Principaux acteurs et leurs rôles dans la mise en œuvre de la feuille de route de la gestion de transhumance (2025-2030)	20
<i>Institutions et Agences publiques</i>	20
<i>Organisations de la société civile :</i>	20
<i>Partenaires Techniques et Financiers (PTF)</i>	21
<i>Les ONGs Internationales,</i>	21
3.4. Modalités de coordination du GTT	21
3.4.1. Activités	21
3.4.2. Pilotage et exécution.....	21
3.4.3. Équipe technique du secrétariat permanent du GTT	21
3.4.4. Mécanismes de Planification et de suivi et évaluation.....	21
3.4.4.1. Indicateurs de performance.....	21
3.5. Communication et visibilité	22
3.5.1. <i>Stratégie de communication</i>	22
IV. HYPOTHÈSES ET ANALYSE DES RISQUES	23
4.1. Hypothèses de risques	23
<i>Persistance de l'insécurité</i>	23
4.1.1. Faible adhésion des acteurs à la mise en œuvre de la stratégie.....	23
4.1.2. Fermeture des frontières aux transhumants	23
4.1.3. Insuffisance des moyens financiers.....	23
4.1.4. Catastrophes climatiques et environnementales	23
4.1.5. Risque de conflits armés entre les états transfrontaliers	23
4.2. Mesures d'atténuation	23
4.2.1. Promotion du dialogue multi-acteurs.....	23
4.2.2. Mobilisation des ressources financières et humaines.....	24
4.2.3. Plaidoyer pour la libre circulation des éleveurs dans la sous-région	24
4.2.4. Renforcement des infrastructures et des services	24
4.2.5. Sensibilisation et formation des acteurs.....	24
4.2.6. Gestion durable des ressources naturelles	24
ANNEXE	25

FEUILLE DE ROUTE BUDGETISEE POUR LA GESTION DE LA TRANSHUMANCE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2025-2030)	26
Résumé :	26
Axes Stratégiques et Actions Prioritaires.....	26
Objectifs Généraux.....	26
Cadre Financier et Sources de Financement	26
Plan d’Actions Budgété par Axes Stratégiques	26

ABREVIATIONS

ANDE :	Agence Nationale de Developpement de l’Elevage ;
COPAFIB :	Confédération des Organisations Professionnels des pasteurs et acteurs de la filière viande du TCHAD ;
CREBAC :	Confédération Sous-Régionale des Eleveurs de Bétail d’Afrique Centrale ;
BAD :	Banque Africaine de Développement ;
CEMAC :	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;
FNEC :	Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains ;
GTT :	Groupe de Travail sur la Transhumance
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
MESA :	Ministère de l’Elevage et de la Santé Animale
RCA :	République Centrafricaine
WCS :	Wildlife Conservation Society

REMERCIEMENTS

Au nom du Gouvernement que dirige le Premier Ministre, son **Excellence Monsieur Félix MOLOUA**, chef du gouvernement sous l'impulsion de la très haute autorité du président de la République Son Excellence **Professeur FAUSTIN ARCHANGE TOUADERA**, Chef de l'Etat, le Ministre de l'Elevage et de la Santé Animale exprime sa profonde gratitude aux Partenaires Techniques et Financiers et à l'équipe de la rédaction pour leurs apports multiformes à l'élaboration de ce document stratégique et indispensable pour la gestion efficace et durable de la transhumance en République Centrafricaine.

Bailleurs financiers :

- L'ONG Concordis et l'ONG Wildlife Conservation Society ;

L'équipe de la rédaction (MESA) :

- **Monsieur SOUMAÏN Haroun**, Chargé de Mission en Matière de Production Animale ;
- **Dr NDONIDE Nicaise**, Inspecteur Central en matière de l'élevage et de la santé animale ;
- **Dr DAHIROU Amadou**, Directeur Général des Etudes, Planification et Suivi Evaluation des Services Zootechniques Stratégiques et d'Appui ;
- **Dr NGUERTOUM Etienne**, Cadre du Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale ;
- **Dr BOKOUTOU Jonas**, Directeur de Production Animale de l'Agence Nationale de Développement de l'Elevage ;
- **Dr BALETE Emmanuel**, Cadre du Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale ;
- **Monsieur SIMBAKOLI Arsène**, Directeur de Santé Animale de l'Agence Nationale de Développement de l'Elevage ;
- **Monsieur Moussa Bi SEYNI**, Directeur d'Animation Mutualiste de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains ;
- **Madame TCHISSIKOMBRE Tryphene Syntiche**, Cadre du Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale ;
- **Monsieur RIMANDO Benedict**, Directeur Pays de Concordis en Centrafrique.

Contributeurs à la rédaction :

- **Mr. Jens KRISTENSEN**, Chef du Bureau Intégré, MINUSCA
- **Mme. Valerie DAVANZO**, Programme Manager, Bureau Intégré, MINUSCA
- **Mme. Celestine BEMBIDE**, FAO.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte politique, économique, social et environnemental de la transhumance dans l'espace CEMAC

La transhumance en Afrique centrale est influencée par des dynamiques géopolitiques complexes, marquées par des conflits armés, des tensions intercommunautaires et des enjeux frontaliers. La circulation des éleveurs et de leurs troupeaux est affectée par l'instabilité en République Centrafricaine, au Tchad et au Soudan, exacerbant les tensions entre éleveurs et agriculteurs. Les politiques de fermeture des frontières par certains États pour des raisons sécuritaires compliquent davantage la mobilité des transhumants, entraînant des conflits pour l'accès aux ressources. La présence des groupes armés dans certaines zones de transhumance augmente les risques de violences et de criminalité conduisant à une occupation anarchique des zones cynégétiques, le non-respect des couloirs officiels de transhumance, les zones de repos et agricoles, nécessitant une intervention multisectorielle et une coopération régionale renforcée pour sécuriser les parcours pastoraux et garantir la stabilité économique du secteur de l'élevage et du pastoralisme.

1.2. Dynamique sociale, environnementales et impact des conflits liés à l'élevage nomade et à la transhumance en République Centrafricaine.

L'élevage nomade et la transhumance sont des activités économiques pour de nombreuses communautés pastorales en République Centrafricaine. Elles permettent la mobilité du cheptel en fonction des saisons et de disponibilité des ressources. Cependant, ces pratiques sont aussi à l'origine de tensions et de conflits entre les différents acteurs impliqués. Les conflits liés à la transhumance en RCA sont multiples et prennent des formes variées :

1.3. Nature des conflits liés à l'élevage nomade et à la transhumance en République Centrafricaine.

Conflits entre agriculteurs et éleveurs

Les parcours de transhumance traversent souvent des zones agricoles, ce qui entraîne la destruction des cultures et des litiges sur l'utilisation des terres. Une tendance malicieuse est rapportée quant à la volonté de certains agriculteurs qui érigent des « champs-piège » dans les couloirs de transhumance dans l'objectif d'un raquetage organisé. A ceux-ci, il faudrait ajouter des cas spécifiques de vols et tueries du bétail.

Conflits intercommunautaires

Les tensions ethniques et culturelles entre les populations sédentaires et les éleveurs nomades peuvent déboucher sur des affrontements violents. C'est généralement les cas issus de

représailles dans les villages de densité d'élevage de gros bétail avoisinants les couloirs ou les parcours de transhumance.

Conflit éleveurs nomades et éleveurs sédentaires/ semi sédentaires

Après la crise militaro politique qui a décapitalisé la majorité des éleveurs nationaux semi sédentaires désormais ces anciens éleveurs ne possèdent qu'un nombre réduit des bovins qu'ils élèvent dans leurs anciennes zones de pâturage. La nouvelle vague des transhumants transfrontaliers est mal perçue par les éleveurs nationaux semi sédentaires qui craignent de mélanger leurs cheptels faisant courir le risque des contaminations par des maladies et épuisement des réserves de pâturage. Cette catégorie des éleveurs pratique l'agriculture comme moyen de subsistance. Pire encore dans certains cas les transhumants transfrontaliers sont armés et défient sans crainte les lois locales. Ces cinq dernières années (2020-2025) sont marquées par la hausse des plaintes liées au vol des bœufs par les transhumants transfrontaliers ce qui génèrent des conflits.

Criminalité et insécurité

La présence de groupes armés exploitant les sites miniers ou la transhumance pour des activités illicites (vols de bétail, taxation illégale des pasteurs, kidnapping) aggrave l'instabilité en commettant des forfaits qui peuvent entraîner des représailles extrêmement violentes sur de paisibles populations des éleveurs ou des agriculteurs.

1.4. Enjeux climatiques et dégradation des ressources naturelles liées à l'élevage nomade et à la transhumance.

L'élevage nomade et la transhumance en RCA sont fortement affectés par les changements climatiques, la dégradation des ressources naturelles, l'augmentation de la population et la hausse de l'effectif du cheptel transhumant. Les principales problématiques environnementales liées à ces activités comprennent :

Sécheresse et variabilité climatique

L'irrégularité des pluies et la raréfaction des points d'eau accentuent la compétition pour les ressources, rendant les déplacements des troupeaux plus complexes et constitue ainsi une source des tensions supplémentaires.

Déforestation et perte de biodiversité

Le surpâturage, les feux de brousse, l'abattage abusif des arbres, les exploitations minières, les exploitations agricoles et l'expansion des parcours de transhumance contribuent à la destruction des forêts, des faunes et des écosystèmes fragiles.

Dégradation des sols

Le piétinement intensif du bétail entraîne la compaction des sols et réduit leur fertilité, limitant ainsi les possibilités de régénération des pâturages.

Diminution de la qualité et de la disponibilité des ressources en eau

Les points d'eau naturels sont de plus en plus sollicités, menaçant la biodiversité aquatique et exacerbant les conflits d'usage.

Réchauffement climatique

L'élevage bovin est l'émetteur reconnu du méthane et du dioxyde de carbone qui sont des gaz à effet de serre contribuant au changement climatique. En Centrafrique, selon la récente étude conduite par la FAO, l'émission du méthane issu de l'élevage (Emission CH₄ Entérique) est estimée à 58 kg CH₄/Tête de bovin /An.

1.5. Enjeux du pastoralisme et de la transhumance dans la sous-région

Le pastoralisme et la transhumance jouent un rôle crucial dans l'économie et la sécurité alimentaire de la sous-région. Cependant, la pression croissante sur les ressources naturelles, les conflits intercommunautaires et les effets du dérèglement climatique rendent cette activité de plus en plus vulnérable. La coopération régionale est essentielle pour gérer les flux transfrontaliers et établir des politiques harmonisées favorisant une transhumance durable et pacifique.

1.5.1. Contribution de l'élevage et de la transhumance à la sécurité alimentaire et à l'économie rurale en Centrafrique.

La République Centrafricaine constitue une terre d'accueil et une zone de pâturage clé pour de nombreux éleveurs des pays voisins. Environ 16 millions d'hectares de pâturage sont considérés comme attractifs pour les éleveurs du Tchad, du Cameroun et du Soudan et ceux venant du Nigeria et Niger etc. La transhumance concentre plus de 250 000 éleveurs sur le territoire, illustrant ainsi son poids socio-économique et les défis qu'elle soulève, notamment les conflits susmentionnés ainsi que les maladies animales. L'élevage et la transhumance sont des piliers de l'économie rurale en RCA. Ils contribuent à :

La sécurité alimentaire

La production de viande, de lait et de sous-produits animaux constitue une source essentielle de protéines pour les populations locales.

L'emploi et les revenus

De nombreuses familles dépendent directement de l'élevage pour leur subsistance. La transhumance permet également de dynamiser les marchés locaux et régionaux.

L'intégration sous-régionale

Le commerce du bétail entre la RCA et les pays de la sous-région favorise les échanges économiques et le développement du secteur agro-pastoral, notamment :

- Acquisition des noyaux pour la reconstitution de cheptels des éleveurs locaux ;
- Acquisition des bœufs pour la boucherie et la culture attelée ;
- Vente de produits agricoles des producteurs locaux ;
- Et commercialisation des sous-produits de l'élevage des gros bétails ;

1.5.2. Mobilité pastorale et accessibilité aux ressources

La mobilité pastorale est essentielle pour garantir l'accès aux ressources naturelles nécessaires à l'élevage. Les principaux enjeux liés à cette mobilité sont :

La pression sur les terres agricoles

Les parcours de transhumance empiètent parfois sur les terres cultivées, ce qui génère des conflits avec les agriculteurs.

L'accès aux points d'eau

La rareté des ressources en eau, exacerbée par le changement climatique augmente la compétition entre éleveurs et autres usagers.

La sécurité des éleveurs

Les couloirs de transhumance sont souvent affectés par l'insécurité, exposant les éleveurs aux attaques de groupes armés et aux vols de bétail.

1.5.3. Enjeux et défis de la régulation et de l'encadrement des flux transhumants en Centrafrique

La gestion des flux des transhumants en RCA présente plusieurs défis majeurs entre autres :

Manque de cadre juridique clair

L'absence / faiblesse de cadre juridique clair et la faiblesse des institutions pour gérer les parcours de transhumance compliquent la coexistence pacifique entre les acteurs. A cela s'ajoute l'implication de tous les secteurs administratifs et locaux dans la perception abusive des taxes liés à la transhumance.

Porosité des frontières

Les flux transfrontaliers de bétail nécessitent une coordination accrue entre les pays de la sous-région.

Gestion des infrastructures

Le non-respect de couloirs officiels de transhumance et l'insuffisance des infrastructures pastorales notamment les aires de repos, les postes vétérinaires, les points d'eau, les parcs de vaccination posent des problèmes logistiques et environnementaux, et imposent une redéfinition des couloirs.

1.5.4. Les acteurs clés et les défis majeurs de l'activité pastorale de la transhumance dans l'espace CEMAC

Agence Nationale du Développement de l'Elevage

L'ANDE qui est chargée d'appliquer la réglementation de l'élevage en vigueur en RCA se charge de la mise en œuvre de la stratégie nationale de transhumance. Elle accompagne les projets et programmes de la transhumance dans l'exécution de leur feuille de route. Améliorer la productivité des élevages et revenus des producteurs en organisant les producteurs en associations socioprofessionnelles.

La Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains

La Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains (FNEC) est une institution d'utilité publique qui joue un rôle clé dans la structuration des éleveurs l'élevage en RCA. Créée en 1985, la FNEC a pour mission de regrouper, structurer et organiser à la base, tous les éleveurs centrafricains en groupements, fédérations locales et fédérations régionales, et assurer leur formation dans la gestion de leurs ressources. Avant la crise de 2012, la FNEC comptait plus de 250 GIP et GIAP, 48 FELGIP et 6 FERGEC.

La représentation des éleveurs auprès des autorités nationales et internationales. La défense des intérêts matériels et moraux des éleveurs et la promotion de politiques favorables au pastoralisme. L'organisation de la formation et du renforcement des capacités des éleveurs.

La facilitation de l'accès aux services vétérinaires et aux infrastructures pastorales.

La FNEC collabore avec plusieurs structures régionales et fédérations d'éleveurs des pays voisins pour la coordination des flux transhumants entre autres :

- La Confédération Nationale des Eleveurs du Bétail du Cameroun (CNEB-CAM) ;
- M'bororo Social and Cultural Development Association (MBOSCUDA) ;
- Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS) ;
- Confédération des Organisations Professionnels des Pasteurs et Acteurs de la filière Bétail du TCHAD (COPAFIB) ;
- Confédération Sous-Régionale des Eleveurs de Bétail d'Afrique Centrale (CREBAC) ;
- Les organismes régionaux comme la CEMAC et la CEEAC pour la mise en œuvre de politiques harmonisées.
- Les ONG nationales et internationales et les partenaires techniques et financiers pour la mise en place de projets de développement pastoral.

Les associations de la filière bétail viande

Les huit (08) associations des commerçants de bétail et les quatre (04) associations des bouchers jouent un rôle primordial dans le développement de la filière bétail-viande. Elle assure l'approvisionnement des marchés et constituent des maillons essentiels dans la chaîne de valeur animale.

Le rôle des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Les partenaires techniques et financiers jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion de la transhumance en République Centrafricaine (RCA). Leur soutien se manifeste à travers des projets qui visent à améliorer la gestion des ressources pastorales, renforcer les infrastructures, promouvoir la gouvernance et faciliter l'accès au

marché. Les principaux PTF engagés dans ce secteur ainsi que des grands projets réalisés ou en cours sont :

MINUSCA

La MINUSCA appuie le gouvernement dans la régularisation des activités de la transhumance (Technique, logistique, sécuritaire et cartographie des couloirs de transhumance) et aussi quelques interventions à travers le fonds programme.

FAO

La FAO est un acteur clé dans le soutien à la gestion durable des ressources pastorales en RCA. Ses différents projets ont permis de former les éleveurs sur les meilleures pratiques de gestion des pâturages et de la santé animale, contribuant ainsi à une augmentation de la productivité dans les zones frontalières. La FAO a mis en place des initiatives pour sensibiliser les communautés sur la gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs, notamment à travers des ateliers et des forums communautaires. D'autres programmes aussi ont été consacré à la mise en place d'une base de données sur la mobilité pastorale et la surveillance épidémiologie de sept maladies (PPCB, PPR, MNC, Brucellose, tuberculoses, Rage et parasitose) dans la Nana Membere, Ouham Pendé, Lim Pendé, Ouham, Ouham Fafa, Nana Gribizi et Bamingui Bangoran. A travers le projet d'Appui à la Régularisation de la Transhumance Transfrontalière en Afrique Central (PARTTAC, 2023-2025) sous le financement de l'Union Européenne la FAO œuvre dans la redéfinition des couloirs de transhumance, sensibilisation et identification des infrastructures pastorale à construire sur les couloirs de transhumance redéfinis dans la Nana Membere, Mamberé Kadéï, Ouham Pendé, Ouham Fafa et Bamingui Bangoran.

Banque Mondiale

A travers le financement de projets d'infrastructures pastorales, la Banque Mondiale a investi dans plusieurs projets d'infrastructures pour soutenir le secteur pastoral.

BAD

La Banque Africaine de Développement (BAD) s'est engagée à promouvoir la chaîne de valeur dans le secteur pastoral à travers son projet de Promotion de la chaîne de valeur et l'accès au marché. L'une des activités en cours de réalisation de la BAD dans le domaine de la transhumance est l'Organisation de deux couloirs de transhumance dans le cadre du projet le Projet d'Appui au Renforcement de la Résilience et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnel dans les préfectures de la Kemo et de la Ouaka (PARSANKO 2022-2027) ;

FIDA

A travers les projets **PRAPAM** et **PEAJ**, le FIDA intervient dans les activités de la transhumance par la construction des infrastructures pastorales et d'accès au marché (Postes vétérinaires, Marchés à bétail, Aires d'abattages, Mini abattoirs, Boucheries modernes, Points d'eau, Parc de vaccination, Dépôts pharmaceutiques, Pistes rurales et Couloirs de transhumance) dans les préfectures de la Nana Membere, Ouham Pendé, Ouham Fafa, Lobaye, Ombella M'Poko, Kemo, Ouaka et Nana Gribizi.

Union Européenne

L'Union Européenne joue un rôle important dans le renforcement de la gouvernance pastorale à travers des financements accordés aux organismes onusiens et Organisations Non Gouvernementales.

Organisations Locales et ONG

Les organisations locales et les ONGs Internationales jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de programmes directement adaptés aux besoins des communautés. Parmi les projets notables, on trouve :

Border Lands (2024-2028)

Mise en œuvre par l'ONG CONCORDIS et le Centre de Dialogue Humanitaire (CDH) sous le financement de l'UE le projet « Borderlands Zones frontalières pacifiques et résilientes III », intervient dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, Ouham-Pendé, Lim-Pendé, Vakaga, Ouham, Nana Mamberé et Mamberé Kadéï. Ce projet vise à prévenir et atténuer l'impact des conflits locaux dans les zones frontalières de la RCA.

L'ONG Wildlife Conservation Society (WCS, 2018-2043)

Le programme de WCS en RCA couvre la zone du complexe des aires protégées du Nord Est de la RCA et de son paysage fonctionnel. Il vise à faire du territoire du projet un noyau de stabilité régionale qui œuvre en faveur des dynamiques positives de sécurité, de conservation et de développement durable. Elle intervient dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, Nana Gribizi, Ouaka, Haute Kotto, Vakaga et Ouham Fafa.

Chinko African Parks (2020-2045)

Le projet a pour but de préserver les aires protégées de manière durable tout en régulant les activités de la transhumance dans la zone de Mbomou, Haut Mbomou, Haute Kotto et Vakaga.

Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales jouent un rôle fondamental dans la gestion de la transhumance en RCA. Elles sont responsables de :

- L'identification et la délimitation des parcours pastoraux ;
- La médiation en cas des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs ;
- Et l'application des réglementations locales pour un usage équitable des ressources naturelles.

1.5.5. Politiques nationales et intégration sous-régionale en matière de transhumance

La transhumance constitue un enjeu majeur pour les pays de la région, tant sur le plan économique que social. Les États et institutions sous-régionales, tels que la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Communauté Economique des

États de l'Afrique Centrale (CEEAC), les pays du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et l'Union Africaine (UA), s'efforcent d'adopter des politiques communes visant à encadrer et à réglementer la transhumance. Plusieurs axes stratégiques ont été identifiés pour favoriser une gestion harmonieuse et durable de cette pratique. La coordination des politiques nationales et sous-régionales est essentielle pour assurer une gestion durable et sécurisée de la transhumance en République centrafricaine. Les efforts pour harmoniser les réglementations, développer des infrastructures adaptées et renforcer la sécurité sont des étapes cruciales pour accompagner les éleveurs dans leurs déplacements et préserver les ressources naturelles de la région.

1.5.6. Les instruments juridiques et Protocoles d'accords sous-régionaux

L'harmonisation des réglementations sur la transhumance transfrontalière est cruciale pour faciliter les déplacements des éleveurs et de leurs troupeaux. Parmi les textes harmonisés, on peut citer :

Le Protocole de la CEMAC sur la libre circulation des personnes et des biens

Adopté en 2011, ce protocole vise à faciliter la circulation des éleveurs et de leurs animaux à travers les frontières des pays membres de la CEMAC.

La Charte de la CEEAC sur la gestion des ressources naturelles

Le document, élaboré en 2015, inclut des dispositions spécifiques sur la transhumance, soulignant l'importance d'une approche intégrée pour la gestion des ressources pastorales.

Le Cadre stratégique de l'Union Africaine pour la Transformation de l'Agriculture en Afrique

Encourager les États membres à développer des politiques favorisant l'élevage et la mobilité des animaux.

Renforcement de la sécurité le long des corridors de transhumance

La sécurité le long des corridors de transhumance est une préoccupation majeure, souvent perturbée par des conflits et des tensions entre éleveurs et agriculteurs. Pour y remédier, plusieurs accords et mesures ont été initiés ou sont en vigueur :

L'Accord pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine

Signé en 2019, cet accord inclut des dispositions en ses articles 13 et 14 pour assurer la sécurité des mouvements transhumants et la protection des éleveurs contre les violences.

Les initiatives de sécurisation des couloirs de transhumance

Mises en place par la CEEAC, impliquent le déploiement de forces de sécurité et la création de comités locaux de gestion des conflits pour surveiller et médiatiser les tensions.

Les programmes de sensibilisation et de formation

Visant à promouvoir la coexistence pacifique entre agriculteurs et éleveurs, sont mis en œuvre par diverses ONG et institutions locales, contribuant ainsi à la réduction des conflits.

Réglementations transfrontalières et accords bilatéraux

La République Centrafricaine (RCA) a établi plusieurs accords avec ses pays voisins dans le but de faciliter et de réguler la transhumance, un phénomène crucial pour l'élevage et la sécurité alimentaire de la région. Ces accords visent à minimiser les conflits liés aux ressources naturelles, à garantir la sécurité des éleveurs et à promouvoir une gestion durable des parcours transfrontaliers.

Accord RCA-Tchad

Un accord bilatéral de coopération technique entre la RCA et le Tchad en matière de mouvement de bétail a été signé le 30 octobre 2012 à Ndjamena. Cet accord concerne principalement la libre circulation du bétail entre les deux pays. Il inclut des dispositions sur la taxation des éleveurs afin de réguler les échanges commerciaux et de garantir une certaine équité dans le traitement des éleveurs transfrontaliers.

Accord RCA-Cameroun

Plusieurs rencontres bilatérales entre les deux pays ont eu lieu, la dernière en date est la 4^{ème} rencontre bilatérale sur la sécurité transfrontalière qui s'est tenue les 11 et 12 mars en terre centrafricaine à Berberati dans la Mambéré-Kadéï. Les issus des travaux mettent un accent sur la sécurisation de la longue frontière qui sépare les deux pays afin de sécuriser la circulation des personnes et des biens. Par contre les mesures à prendre pour la régulation des points de passage et le contrôle vétérinaire des animaux en transit afin de prévenir la propagation de maladies infectieuses et à assurer que les normes sanitaires sont respectées lors des déplacements de bétail entre les deux pays ne sont pas définis.

1.5.7. Les dispositifs juridiques nationaux

Les principaux textes officiels (lois, ordonnances et décrets) qui réglementent les activités de la transhumance en RCA sont les suivants :

- Loi n°65/61 du 3 juin 1965 portant réglementation des activités de l'élevage en République centrafricaine ;
- Loi n°94/008 du 20 octobre 1994 modifiant les dispositions de l'Ordonnance n°86/057 portant institution et organisation des Zones d'actions agropastorales en RCA ;
- Ordonnance n°86/045 du 4 août 1986 portant reconnaissance de la qualité d'établissement public à la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC) ;

- Ordonnance n°86/057 du 15 septembre 1986 portant institution et organisation des Zones d'actions agropastorales (ZAGROP) en RCA ;
- Décret n°75/079 du 15 février 1975 portant réglementation des professions des commerçants de bétail et des bouchers, des marchés du bétail et de la viande, abattage des animaux de boucherie et transport des animaux ;
- Décret n°86/260 du 15 septembre 1986 portant création et délimitation de deux ZAGROP dans la Commune rurale de zone d'élevage de l'Ombella-Mpoko (Djobé, Yérémo) ;
- Décret n°89/153 du 18 juillet 1989 portant création de l'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE) ;
- Décret n°91/063 du 8 mars 1991 portant création et délimitation d'une Zone d'actions agropastorales dans la Sous-préfecture de Kembé ;
- Arrêté n°0019/MPMR/CAB/2001 du 25 avril 2001 fixant les itinéraires de convoyage du bétail sur le territoire de la République centrafricaine ;
- Arrêté interministériel n°0020/2001 du 25 avril 2001 portant création et réglementation des marchés à bétail officiels en République centrafricaine ;
- Arrêté n°006/MPMR/CAB/2001 du 25 avril 2001 portant organisation et fonctionnement des postes de contrôle sanitaire vétérinaire en République centrafricaine ;
- Arrêté n°0033/MAE/CAB/04 du 20 octobre 2004, portant réglementation de la transhumance en République centrafricaine
- Arrêté interministériel n°009 du 31 mars 2015 portant création d'une plateforme du pastoralisme et de transhumance en République centrafricaine.

1.5.8. Développement d'infrastructures pastorales communes

Le développement d'infrastructures pastorales est essentiel pour soutenir la transhumance et améliorer les conditions de vie des éleveurs. Parmi les projets réalisés, en cours et prévus, on peut mentionner :

Le Projet d'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales en Afrique centrale (PAPC)

Financé par la Banque mondiale, ce projet vise à améliorer les infrastructures pastorales dans plusieurs pays de la CEMAC, y compris la République centrafricaine.

Les corridors de transhumance transfrontalières

Plusieurs projets ont été initiés pour établir des corridors sécurisés et durables, tels que le projet de corridor de la transhumance entre la République centrafricaine et le Tchad, qui a permis la construction de points d'eau et de zones de pâturage.

Le Programme Africain de Développement des Infrastructures

Qui prévoit des investissements dans les infrastructures de transport et de communication, facilitant ainsi l'accès aux marchés pour les éleveurs.

II. FONDEMENTS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES

2.1. Fondement de la politique

Le fondement politique de la stratégie nationale de la gestion de la transhumance est basé sur le fondement du Plan National de Développement (PND) qui consiste à faire de l'élevage un facteur de réconciliation nationale, de résilience et du développement économique.

2.2. Vision

La vision est de faire de l'élevage transhumant en République Centrafricaine un facteur de paix et de cohésion sociale contribuant à l'autosuffisance alimentaire et au développement du commerce régional et sous régional.

2.3. Axes stratégiques :

Axe stratégique 01 : Sédentarisation et Promotion d'accès au foncier et aux terres de culture

Objectif :

Promouvoir la sédentarisation des éleveurs, la transformation de l'élevage familiale en élevage intensif, augmenter la productivité nationale et réduire les conflits fonciers liés à la transhumance et la transmission des maladies animales transfrontalières.

Piliers :

- Réactualisation et cartographie de la délimitation des zones agropastorales (ZAGROP), les unités pastorales (UP) et les limites des réserves fauniques ;
- Et régularisation des titres fonciers pour les éleveurs sédentaires dans les zones réservées à l'élevage sédentaire.

Axe stratégique 02 : Augmentation de la productivité locale et accès au marché.

Objectif

Renforcement de la résilience et adaptation des éleveurs pasteurs.

Piliers

- Construire les infrastructures pastorales et d'accès au marché ;
- Aménager les points d'eaux et des ranches ;
- Promouvoir la culture fourragère ;
- Promouvoir l'amélioration génétique ;
- Développer des chaînes de valeur pour les filières viande et lait ;
- Promouvoir le bien-être animal ;
- Appuyer la recapitalisation des éleveurs qui ont perdu leur cheptel pendant les crises militaro-politiques ;

- Mettre en application les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans la production et la commercialisation des denrées alimentaires d'origine animale.

Axe stratégique 03 : Réglementation des parcours pastoraux

Objectif

S'aligner sur les réglementations régionales et sous régionales, élaborer / actualiser des lois et textes permettant aux autorités locales d'avoir des textes de base sur la gestion de la transhumance et permettre à l'état de mieux valoriser les bénéfices de cette activité tout en protégeant l'environnement.

Piliers :

- Réviser la loi 65/61 du 03 Juin 1965 Portant la réglementation de l'élevage en République Centrafrique ;
- Relire, valider et mettre en application des textes réglementant la transhumance dans le contexte actuel ;
- Renforcer une coopération transfrontalière multi-acteurs pour une transhumance sécurisée et apaisée ;
- Etablir un partenariat de proximité avec les services de contrôle des couloirs transfrontalières ;
- Respecter les textes, accords bilatéraux et multilatéraux sur la gestion de la transhumance transfrontalière ;
- Fixer des taxes de pâturage ;
- Relancer et opérationnaliser le Groupe de Travail sur la Transhumance (GTT) en RCA ;
- Mettre en application la feuille de route de la transhumance pour la période 2025-2030
- Réduire l'amplitude et la durée de la transhumance transfrontalière selon les besoins et les contextes du pays.

Axe stratégique 04 : Prévention et lutte contre les conflits communautaires et l'extrémisme violent

Objectif

Renforcer la sécurité et assurer la libre circulation des personnes et des biens.

Piliers

- Déconstruire les préjugés sur la stigmatisation des éleveurs ;
- Tenir régulièrement les réunions annuelles sur la transhumance ;
- Mettre en place un mécanisme de concertation régionale de précampagne annuelle de la transhumance ;
- Mettre en place des mécanismes locaux de concertation entre les *Ardo / Kassala* avec leaders communautaires et autorités locales des zones d'accueil ;

- Lutter contre l'enrôlement des jeunes pasteurs dans les groupes armés ;
- Redynamiser les comités de dialogue et de résolution pacifique des conflits ;
- Sensibiliser aux bonnes pratiques socio-environnementales ;
- Utiliser l'outil de suivi de la transhumance (Transhumance Tracking Tool) ;
- Et mettre un accès sur le foncier et l'éducation pour les éleveurs nomades.

Axe stratégique 05 : Mobilisation des ressources

Objectif

Mobiliser les ressources financières auprès des PTF, renforcer la collecte des taxes et redevances liés à la transhumance et assurer la durabilité de la transhumance apaisée.

Piliers

- Fixer les taxes sur le parage et pacage ;
- Créer une Agence Nationale de la Gestion de la Transhumance ;
- Promouvoir des projets spécifiquement dédiés à la gestion de la transhumance ;
- Tenir des tables rondes réguliers avec les PTF dans le cadre de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la feuille de route de transhumance sur période 2025-2030.

Axe stratégique 06 : Sécurité Sanitaire et sûreté des couloirs de transhumance

Objectif

Renforcer les dispositions et mécanismes de la surveillance et de riposte contre les maladies animales transfrontalières.

Piliers :

- Sécuriser les aires de pâturage et les couloirs de transhumance ;
- Réglementer les points d'entrées et les couloirs transfrontalières ;
- Mettre en place une force spéciale de sécurisation des couloirs de transhumance ;
- Opérationnaliser la politique nationale de gestion des espaces frontaliers (PNGEF) ;
- Mettre en place / renforcer les systèmes d'alerte précoces (Sécurité, santé animale et Comités locaux de médiation) ;
- Accorder un appui institutionnel aux services déconcentrés de l'État.

III. GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE PILOTAGE

3.1. Dispositif organisationnel

3.1.1 Gouvernance

La gouvernance de la stratégie nationale de transhumance en République centrafricaine sera assurée par le Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA), qui aura la responsabilité de piloter l'ensemble des activités liées à la transhumance.

3.1.2. Organigramme

Le pilotage se fera en collaboration avec les parties prenantes réunies dans le Groupe de Travail sur la Transhumance (GTT).

3.2. Relance des activités du GTT et mise en collaboration des organisations socioprofessionnelles

Pour rétablir la sécurité et permettre la pacification des zones de transhumance en 2015, le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers notamment la FAO, MINUSCA et les ONGs Internationales œuvrant dans le domaine de la transhumance ont mis en place un Groupe de Travail sur la Transhumance (GTT). Son rôle était d'identifier et promouvoir des stratégies de dialogue et cohabitation pacifique entre les différentes communautés et contribuer ainsi à la réduction des conflits liés à la transhumance.

3.2.2. Missions principales

Le GTT est chargé de :

- Coordonner la planification et la mise en œuvre des interventions liées à la transhumance afin d'optimiser les ressources et consolider les acquis ;
- Elaborer et exécuter la feuille de route de la gestion de transhumance ;
- Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route de transhumance ;
- Evaluer la mise en œuvre de la feuille de route de la gestion de transhumance ;
- Sensibiliser les communautés et les groupes armés sur la transhumance pacifique sans armes ;
- Mettre en place / redynamiser des comités locaux de règlement des conflits liés à la transhumance et des systèmes d'alerte précoces ;

3.3. Principaux acteurs et leurs rôles dans la mise en œuvre de la feuille de route de la gestion de transhumance (2025-2030)

Institutions et Agences publiques

Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale, Elabore les politiques et stratégies de la transhumance et assure le pilotage de leur mise en oeuvre.

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Participe à la mise en oeuvre des activités de la transhumance en lien avec l'agriculture ;

Ministère des Eaux et Forêts, Assure la protection des ressources naturelles et facilite la régulation des pratiques de la transhumance dans les zones de conservation ;

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Participe à la mise en œuvre des activités de la transhumance et assure la protection des écosystèmes ;

Ministère de la Défense et de la Reconstruction de l'Armée, Assure la sécurisation des couloirs de transhumance et des zones frontalières ;

Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, Assure la sécurisation du territoire nationale et garantit la libre circulation des personnes et des biens ;

Ministère de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement, Assure le désarmement des ex-combattants et contribue à la non-prolifération des armes ;

Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Assure la réglementation, l'attribution et l'aménagement du territoire et des parcours pastoraux ;

Le Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de Développement Local, Assure la coordination de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de gestion de la transhumance

Agence Nationale de Développement de l'Elevage, Assure la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale de la transhumance ;

Agence Centrafricaine de Développement Agricole, Participe à la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale en lien avec les conflits agriculteurs-éleveurs.

Organisations de la société civile :

Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains (FNEC), Participe à la mise œuvre de la stratégie nationale de la transhumance, défense des intérêts matériels et moraux des éleveurs, assure l'éducation et la sensibilisation des éleveurs sur la bonne pratique de la transhumance.

ONG nationales, Mise en œuvre de projets de transhumance sur le terrain, et assure la sensibilisation et la formation.

Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

FAO, MINUSCA, OMS, PAM, PNUD, FIDA, OIM, Fond Vert pour le Climat, Fond d'Adaptation, FIDA, BAD, Apportent l'appui technique et financier pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de la transhumance.

Les ONGs Internationales,

Les ONGs Partenaires Techniques et Financiers (WCS, CONCORDIS, CDH, PUI, African Parks, WHH, WWF, PGRN, Triangle, ACTED, SFCG, Tearfund, CONCERN etc.) assurent la mise en œuvre des activités de la transhumance.

3.4. Modalités de coordination du GTT

La fréquence des réunions du GTT est Trimestrielle pour assurer un suivi régulier et des échanges sur l'avancement des activités planifiées. En cas de besoin des réunions extraordinaires peuvent être convoquées.

3.4.1. Activités

Faire le point sur le niveau d'exécution de la feuille de route commune, identifier les défis rencontrés et planifier les actions à venir.

3.4.2. Pilotage et exécution

La mise en place d'un calendrier d'exécution des activités, avec des responsables désignés pour chaque action.

3.4.3. Équipe technique du secrétariat permanent du GTT

La composition, mission et durée du secrétariat Technique du GTT seront fixées par un arrêté du Ministre de l'Elevage et de la Santé Animale ;

3.4.4. Mécanismes de Planification et de suivi et évaluation

La stratégie nationale de la transhumance couvre une durée de dix (10) ans répartis en deux feuilles de route de cinq (5) ans.

3.4.4.1. Indicateurs de performance

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la mise en œuvre de la feuille de route sont fixés à l'Annexe du document pour permettre de mesurer l'efficacité des actions.

Le suivi évaluation annuelle sera instauré à la fin de chaque campagne de la transhumance afin de mesurer le niveau de mise en oeuvre. Par contre des réunions régulières sont tenues pour évaluer l'avancement des activités et ajuster les plans si nécessaire.

Un rapport annuel sur l'état d'avancement des indicateurs de performance et des réalisations sera produit après chaque mission de suivi évaluation annuelle.

3.5. Communication et visibilité

3.5.1. Stratégie de communication

Une stratégie de communication sera élaborée et diffusée sur le site web du MESA, bulletins d'information, réseaux sociaux, et campagnes de sensibilisation à l'endroit des parties prenantes (Éleveurs, communautés locales, décideurs politiques, PTF et grand public) sur l'importance de la transhumance, informer sur les activités en cours et promouvoir les réussites.

Des conventions de partenariats avec des médias seront établies pour assurer une couverture médiatique des activités liés à la transhumance.

Des événements spécifiques (Ateliers, séminaires et conférences) peuvent être organisés pour renforcer la visibilité et l'adhésion à la stratégie de transhumance.

IV. HYPOTHÈSES ET ANALYSE DES RISQUES

4.1. Hypothèses de risques

Persistance de l'insécurité

La situation sécuritaire en République Centrafricaine et dans la sous-région peut continuer à se détériorer en raison de la présence de groupes armés, de conflits intercommunautaires et de tensions ethniques. Cette insécurité peut freiner la mobilité des éleveurs et de leurs troupeaux, rendant difficile la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la transhumance.

4.1.1. Faible adhésion des acteurs à la mise en œuvre de la stratégie

L'engagement des différentes parties prenantes, y compris les éleveurs, les agriculteurs, les autorités locales et les institutions gouvernementales, peut être insuffisant. Les divergences d'intérêts, les préjugés et le manque de sensibilisation peuvent entraîner une résistance à l'adoption des mesures proposées par la stratégie.

4.1.2. Fermeture des frontières aux transhumants

Les politiques de fermeture des frontières, justifiées par des préoccupations sécuritaires ou économiques, pourraient être renforcées. Cela limiterait la mobilité des éleveurs transfrontaliers et pourrait exacerber les tensions avec les agriculteurs locaux, entraînant ainsi des conflits pour l'accès aux ressources.

4.1.3. Insuffisance des moyens financiers

Le manque de ressources financières pour mettre en œuvre les actions prévues dans la stratégie pourrait entraver son efficacité. Les financements insuffisants peuvent limiter le développement des infrastructures nécessaires, la formation des éleveurs et les initiatives de sensibilisation.

4.1.4. Catastrophes climatiques et environnementales

Le changement climatique peut engendrer la réduction des surfaces de pâturage, l'accès à l'eau d'abreuvement de piètre qualité et la prolifération des zoonoses liées à la promiscuité de la faune et des animaux domestiques.

4.1.5. Risque de conflits armés entre les états transfrontaliers

Les conflits armés entre les états frontaliers peuvent entraîner des répercussions dramatiques sur l'accès aux pâturages, aux points d'eau et les services sociaux de bases ; non seulement pour le bétail transhumant mais aussi pour la population.

4.2. Mesures d'atténuation

4.2.1. Promotion du dialogue multi-acteurs

Pour faire face à la persistance de l'insécurité, il est essentiel de renforcer les mécanismes de dialogue entre les différentes parties prenantes, y compris les éleveurs, les agriculteurs, les autorités locales et les forces de sécurité. Cela peut inclure le renforcement des comités de

médiation pour résoudre les conflits avant qu'ils ne dégénèrent, ainsi que des forums réguliers pour discuter des préoccupations sécuritaires.

4.2.2. Mobilisation des ressources financières et humaines

Il est crucial de diversifier les sources de financement pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie. Cela peut inclure la recherche de partenariats avec des organisations internationales, des ONG et des secteurs privés, ainsi que la création de fonds dédiés à la gestion de la transhumance. De plus, le renforcement des capacités humaines à travers des formations et des sensibilisations peut favoriser une meilleure adhésion à la stratégie.

4.2.3. Plaidoyer pour la libre circulation des éleveurs dans la sous-région

La sensibilisation des décideurs politiques et des institutions régionales sur l'importance de la libre circulation des éleveurs est essentielle. Cela peut inclure des campagnes de plaidoyer pour harmoniser les réglementations transfrontalières et promouvoir des politiques favorables à la mobilité des transhumants. Des dialogues politiques au niveau de la sous-région peuvent également être organisés pour encourager les États membres à adopter des mesures facilitant la transhumance.

4.2.4. Renforcement des infrastructures et des services

Pour pallier à l'insuffisance des moyens financiers, il est crucial d'investir dans le développement des infrastructures pastorales et d'améliorer l'accès aux services. Cela peut inclure la construction de points d'eau, de couloirs de transhumance et des aires de repos pour les bergers, ainsi que l'amélioration des routes pour faciliter l'accès aux marchés.

4.2.5. Sensibilisation et formation des acteurs

Pour augmenter l'adhésion à la stratégie, il est important de mettre en place des programmes de sensibilisation et de formation destinés aux éleveurs, agriculteurs et acteurs locaux. Ces programmes doivent souligner les avantages d'une gestion harmonieuse de la transhumance et des ressources naturelles, ainsi que les pratiques de cohabitation pacifique. Les acteurs doivent être impliqués dans le processus de conception et de mise en œuvre des programmes pour garantir leur pertinence et leur efficacité.

4.2.6. Gestion durable des ressources naturelles

Selon les dispositions de la Plateforme Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE), les principaux acteurs de la transhumance doivent participer aux processus politiques pour la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et les changements climatiques mis en œuvre dans le processus de préservation des forêts communautaires, de prévention des feux de brousse et solutions durables contre le surpâturage.

ANNEXE

FEUILLE DE ROUTE BUDGETISEE POUR LA GESTION DE LA TRANSHUMANCE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2025-2030)

Résumé :

Cette feuille de route vise à structurer et à planifier les actions prioritaires pour la gestion durable, pacifique et sécurisée de la transhumance en RCA, conformément à la stratégie nationale adoptée. Elle s'appuie sur une approche intégrée, impliquant les acteurs publics, privés, communautaires et partenaires techniques et financiers (PTF), tout en assurant une allocation budgétaire cohérente sur la période 2025-2030.

Axes Stratégiques et Actions Prioritaires

- Sédentarisation et Promotion d'accès au foncier et aux terres de culture
- Augmentation de la productivité locale et accès au marché
- Réglementation des parcours pastoraux
- Prévention et gestion des conflits communautaires
- Mobilisation des ressources financières et mobilisation des acteurs
- Sécurité sanitaire et sûreté des corridors de transhumance
- Gouvernance, coordination et dispositifs de pilotage

Objectifs Généraux

- Sécuriser et réguler la transhumance ;
- Promouvoir la coexistence pacifique entre éleveurs et agriculteurs ;
- Renforcer la résilience environnementale et la durabilité des ressources ;
- Améliorer la productivité et l'accès aux marchés ;
- Renforcer la gouvernance et la coordination sous-régionale.

Cadre Financier et Sources de Financement

- Budget national : 35%
- Partenaires Techniques et Financiers (FAO, BAD, FIDA, UE, etc.) : 35%
- Organisations communautaires et ONG : 15%
- Fonds propres des acteurs locaux et communautaires : 15%

Plan d'Actions Budgété par Axes Stratégiques

Ce budget inclut :

- Financement des infrastructures (points d'eau, routes, zones de pâturage)
- Programmes de sensibilisation, formation et médiation
- Renforcement institutionnel et de la gouvernance
- Appui technique et opérationnel pour le suivi- évaluation et la communication
- Appui à la sécurité, à la régulation et au cadre juridique.

Code	Activités/Sous-Activités	Qtité	Coût Par Activité (FCFA million)	Budget Annuel (XAF 'million)	Budget Total (XAF 'million)	Coût par Activité (US\$ 'Million)	% Budget 2025-2030 (US\$ 'Millions)	Budget Annuel (US\$ 'Millions)	Acteurs impliqués	PLANIFICATION ANNUELLE												2025-2030				
I	Axe 1 : Foncier et Sédentarisation									J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	2026	2027	2028	2029	2030
1.1	Cartographie et délimitation des zones agropastorales et réserves naturelles	1	1950	0	0	3	0	0														x				
1.2	Régularisation des titres fonciers pour éleveurs sédentaires (ZAGROP)	1	1 300	-	-	2,0	0	0														x	x			
1.3	Construction de villages pastoraux et zones de pâturage sécurisées (ZAGROP)	1	3 900	-	-	6,0	0	0														x	x	x	x	x
1.4	Sensibilisation et accompagnement à la sédentarisation	1	1 625	-	-	2,5	0	0														x	x	x	x	x
1.5	Mise en place de programmes d'incitations économiques (ex : crédits, subventions)	1	3 250	-	-	5,0	0	0															x	x	x	x
	Sous Total 01 :	5,0	12 025	-	-	18,5	11,1	4,4																		
II	Axe 2 : Amélioration de la productivité et accès au marché																									
2.1	Construction et réhabilitation des infrastructures pastorales	1	5 200	-	-	8,0	0	0														x	x	x	x	x
2.2	Promotion de la culture fourragère et amélioration génétique	1	4 550	-	-	7,0	0	0														x	x	x	x	x
2.3	Formation en gestion d'élevage, bien-être animal et normes SPS	1	1 950	-	-	3,0	0	0														x	x	x	x	x
2.4	Soutien aux filières viande et lait (Chaine de valeur viande et lait)	1	3 250	-	-	5,0	0	0														x	x	x	x	x
	Promouvoir la gestion et valorisation des déchets et sous-produits d'élevage	1	2 600			4,0																				
2.5	Programmes de recapitalisation des éleveurs	1	2 600	-	-	4,0	0	0														x	x	x	x	x
	Sous Total 02 :	6	20 150	0	0	31	0	0	0																	
III	Axe 3 : Réglementation et cadre légal																									
3.1	Révision et validation des textes réglementaires	1	455	-	-	0,7	0	0														x	x	x	x	x
3.2	Développement d'un cadre juridique régional harmonisé	1	1 300	-	-	2,0	0	0														x	x	x	x	x
3.4	Formation des autorités administratives, locales et d'autres acteurs sur la transhumance	1	650	-	-	1,0	0	0														x	x	x	x	x
	Sous Total 03 :	3	2405	0	0	3,7	0	0	0																	

[illegible]

VIII	Axe 8 : Modalités de financement et partenariat		0				0	0																
8.1	Mobilisation des fonds via PTF (FAO, BAD, FIDA, Union Européenne, Fonds Vert Climat, Fonds d’Adaptation, MINUSCA, etc.)	1	0	0	0	0	0	0											x	x	x	x	x	
8.2	Partenariats publics-privés et communautaires	1	0	0	0	0	0	0											x	x	x	x	x	
8.3	Appels à projets régionaux et internationaux	1	0	0	0	0	0	0											x	x	x	x	x	
	Sous Total 08 :	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
IX	Axe 9 : Suivi, évaluation et ajustements						0	0																
9.1	Elaboration des Indicateurs de performance annuels (nombre de villages sédentarisés, infrastructures construites, conflits résolus, maladies maîtrisées, etc.)	1	0	0	0	0	0	0											x	x	x	x	x	
9.2	Rapports semestriels et annuels	1	0	0	0	0	0	0											x	x	x	x	x	
9.3	Révisions stratégiques en fonction des résultats et des dynamiques sécuritaires	1	0	0	0	0	0	0											x	x	x	x	x	
	Sous Total 09 :	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Grand Total :	34	57 200	-	-	88	11.10	4,44	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						